

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGE**Séance du 29 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 29 août 2023 à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 août 2023 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Elisabeth MAY, Anne HARIVEL, Nadine ANDREANI et Emma JUMEL et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Bernard GARREL, Jacques DROUET et Cyril CLOUET.

Secrétaire de séance : Emma JUMEL

Ouverture de séance : 19h37

Ordre du jour :

- Approbation Conseil du 10 mai 2023
- Participation aux frais de cantine
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées – Année 2022-23
- Demande de subvention au titre de l'APCR pour l'aménagement des allées du cimetière
- Demande de subvention Restauration du patrimoine historique pour la réparation du clocher
- Transfert amiable dans le domaine public d'une portion de la rue de Cresseveuille - Parcelles AA54 et AA121
- Nouvelle dénomination de la place de l'Eglise : Philip WARD, vétéran
- Questions diverses

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 10 MAI 2023

► **Aucune observation n'ayant été faite le PV du conseil du 10 mai 2023 est adopté à l'unanimité des présents.**

2. PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE

Les enfants scolarisés à l'école primaire de Merville Franceville doivent payer un surplus de 1,25 € par repas. Le conseil a débattu de nombreuses fois sur la mise en place d'une aide aux familles par rapport au surcoût.

► **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge ce surcoût pour tous les enfants scolarisés en primaire, même en dehors de l'école de secteur, à l'unanimité des présents. Cette participation sera basée sur le tarif de l'école primaire de secteur (Merville-Franceville) pour les « Extérieurs » et modulée en fonction du quotient familial de la CAF.**

	Tranche 1	Tranche 2
QF CAF	de 0 à 666	A partir de 667
Tarif	5.50€	5.50€
Dont surcoût	1.25 €	1.25 €
Montant aide	1.25 €	0.75 €

Validation par le Conseil du courrier sera envoyé à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés en primaire

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APCR POUR L'AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE

Différents devis ont été demandés pour la réalisation de ces travaux (terrassement et éclairage). La demande de subvention doit être déposée avant le 30 septembre mais le projet n'est pas mûr et les solutions envisagées ne satisfont pas le conseil. Aussi est-il décidé de réunir la commission Travaux pour

avancer sur ce dossier et aussi de demander des devis complémentaires. Le cas échéant un conseil sera convoqué pour prendre une délibération de demande de subvention avant le 30 septembre.

4. DEMANDE DE SUBVENTION RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Des travaux sont nécessaires pour préserver l'intégrité du bâtiment de l'église et la sécurité du public et la commune peut déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la Restauration du Patrimoine Historique.

Travaux envisagés :

- Réparation de la toiture du clocher endommagée par les épisodes de tempêtes,
- Réparation et peinture des portes de l'église
- Décapage et peinture grilles cimetières.

Le Maire présente les devis suivant :

- Toiture : Entreprise Dives Toiture d'un montant de 1 957 € HT – 2 348.40 € TTC
- Portes : AD Services de 2 672 € HT (TVA non applicable, Art. 293B du CGI)
- Grilles : AD Services de 948 € HT (TVA non applicable, Art. 293B du CGI)

Coût total de l'opération : 5 577 € HT

Plan de financement :

Conseil départemental : Patrimoine historique	2 789 €	50%
Fonds propres	2 788 €	50%
Total	5 577€	100%

► **Le Conseil, après en avoir délibéré approuve la réalisation de ces travaux et le plan de financement prévisionnel. Il autorise le maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la Restauration des bâtiments historiques et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, à l'unanimité des présents.**

5. DELIBERATION PORTANT TRANSFERT AMIABLE DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UNE PORTION DE LA RUE DE CRESSEVEUILLE – PARCELLES AA54 ET AA121

Le Maire explique que les riverains de la rue de Cresseveuille (numéros 13, 15, 17, 17A, 17B, 19, 21 et 23) souhaitent transférer de façon **amiable** au domaine public la voie (**parcelles AA 54 et AA121**) qu'ils ont bitumée à leurs frais. Il indique qu'il a reçu une demande écrite de tous les propriétaires.

Cette procédure devra être accompagnée d'un acte notarié.

L'installation d'un lampadaire solaire à détecteur de mouvement pourrait être envisagée et une étude de prix sera réalisée.

► **Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la rétrocession et l'intégration dans le domaine public, de la portion de la rue de Cresseveuille correspondant aux parcelles AA54 et AA121., par 10 voix POUR et 1 Abstention (Madame ANDREANI, partie prenante dans ce dossier).**

6. NOUVELLE DENOMINATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE : PHILIP WARD, VETERAN

La commune souhaiterait rendre hommage au vétéran Philip Ward, dernier représentant du 9e bataillon de parachutistes britanniques qui a pris d'assaut la batterie de Merville (Calvados) et décédé cette année. L'idée de rebaptiser la place de l'Église, place Philip WARD a été évoquée. Monsieur CLOUET fait remarquer que la dénomination de Place de l'Église est symboliquement très forte et suggère de choisir un autre lieu dans le village. Après de nombreuses discussions, il est décidé de planter un arbre sur le parterre vers les boîtes aux lettres, place de l'Église, d'installer une plaque et d'accrocher au candélabre un drapeau à l'effigie de Philip Ward.

Une réflexion est ouverte sur le choix de l'arbre.

7. QUESTIONS DIVERSES

- **Formation Utilisation d'un défibrillateur samedi 7 octobre**

26 participants sont inscrits à ce jour. Une relance va être effectuée via la newsletter.

- **Relevé géomètre pour la délimitation entre le terrain derrière la mairie et le champ limitrophe**
Nécessaire dans le cadre du projet de café associatif pour définir la surface de l'extension.

- **SYVEDAC : Nouvelles mesures de gestion des biodéchets par les communes au 1^{er} janvier 2024**

Il est pris note que SYVEDAC viendra présenter au Conseil ces nouvelles mesures en début du prochain conseil.

- **Fourrière animale**

La SPA de Cabourg a été consultée pour cette prestation de services car le refuge de Verson est éloigné de Gonneville et n'incite pas les habitants à s'y déplacer. Néanmoins la fourrière de Verson vient récupérer les chiens errants ce que ne propose pas la SPA de Cabourg. Il est décidé de ne pas changer de prestataire.

- **Affiche Hiver de Gonneville**

Vu le succès de l'affiche de Gonneville, un projet d'affiche « Hiver » a été étudié par la même graphiste et présenté au Conseil..

- **Cabinadons**

La réflexion se poursuit sur une nouvelle formule (clapier à lapins, poulailler, cabine de plage...).

- **ASCA**

La commune de Bréville les Monts ne renouvelle pas son prêt de salle à l'ASCA qui recherche une autre solution ailleurs pour accueillir un atelier de breakdance et un atelier de sophrologie. La commune va lui proposer des créneaux disponibles

La séance est levée à 21h30

Gonneville en Auge, le 29 août 2023

Le Maire, Harold LAFAY

Le secrétaire de séance, Emma JUMEL

29 août 2023	Signatures	Motif de non signature
LAFAY Harold		
IACAZZI Olivier		
LE GUEN Marion		
MOULIN Aurore		
MAY Elisabeth		
HARIVEL Anne		
CLOUET Cyril		
ANDREANI Nadine		
GARREL Bernard		
DROUET Jacques		
JUMEL Emma		